

PARACHA BAMIDBAR - במדבר

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée: 18h58 • Sortie :20h21 PARIS-IDF:21h25 •22h48 Tel-Aviv 19h21•20h24
Marseille 20h52•22h04 Miami 19h49•20h47 Palerme 20h04•21h10

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Dans le désert (BaMidbar) du Sinaï, D-ieu demande que l'on procède à un recensement des tribus d'Israël. Moché recense 603 550 hommes âgés de 20 à 60 ans (c'est-à-dire en âge de faire la guerre). La tribu de Lévi, décomptée à part, compte 22 300 hommes âgés d'un mois ou plus. D-ieu demande que cette tribu de Lévi soit consacrée au service du Temple à la place des premiers nés car ces derniers ont participé à la faute du veau d'or. La Paracha décrit ensuite la manière dont les enfants d'Israël campaient et voyageaient. Lorsque le peuple levait le camp, les Lévites procédaient d'abord au démontage du Michkane (sanctuaire). A l'arrivée, ils le remontaient au centre du nouveau lieu de campement, et ils établissaient leurs tentes autour. Les douze tribus campaient autour du cercle Lévite, en quatre groupes de trois tribus chacun. Chaque tribu avait son « nassi » (prince), son drapeau avec sa couleur et son emblème.

**BIRKAT HALÉVANA , La Bénédiction de la Lune :
ce mois de Sivan du Mardi 3 Mardi 10 Juin 2025/5785 (nuit inclus)**

« Mochè recueillit l'argent du rachat... »
(Bamidbar 3,49)

Un 'Hassid, atteint d'une maladie sérieuse, écrivit au Rabbi Rachab afin de solliciter sa bénédiction de prompt guérison.

Il précisa, dans cette lettre, que s'il était entièrement rétabli, il donnerait une large contribution à la Yechiva Tom'heï Temimim, fondée par le Rabbi.

Le Rabbi lui accorda sa bénédiction et il ajouta :

« Vous promettez une contribution à la Yechiva. Il serait judicieux de la donner au plus vite. De la sorte, le Saint béni soit-Il sera en dette envers vous et Il devra vous accorder une complète guérison.

Et, il vaut mieux qu'il en soit ainsi plutôt que vous soyez vous-même en dette envers le Saint béni soit-Il. »

Le 'Hatam Sofer commente ((Emor 22,29-30) que l'on sait que le but de la émouna est que l'homme prenne conscience que tout ce qui lui arrive est un bienfait divin. Et bien qu'il puisse parfois ne pas le percevoir avec ses sens, il doit savoir que c'est vrai.

De la sorte, il n'attendra pas que sa délivrance se dévoile au grand jour, mais il remerciera Hachem pour tous Ses bienfaits et pour toutes les merveilles qu'Il accomplit dans tous les événements de son existence, même s'il ne comprend pas pour l'heure le bien qu'ils constituent.(...) Le verset suggère de ne pas attendre le moment où règnera la lumière, et se dévoilera au grand jour le bien dissimulé dans ce qui lui est arrivé (...) C'est pour cela qu'il convient qu'on Le remercie pour tout ce qui arrive avant même d'en être délivrés!

(Source Adaptation Story Time & aux délices de la Torah)

« Prends grand soin de toujours lire la Torah dans l'intention de la mettre en pratique. Après ton étude, demande-toi si tu as appris quelque chose que tu peux mettre en pratique. Examine tes actions chaque matin et chaque soir. Ainsi, tu ne cesseras de t'améliorer tout au long de tes jours. »

(Le Ramban)

**« Relevez le (nombre) de tête(s) de toute la communauté des fils d'Israël, ... »
(Bamidbar 1,2)**

Notre paracha démarre avec le dénombrement du peuple juif. C'est la 4ème fois que la Torah fait état de leur nombre :

La 1ère fois c'est lorsque la Torah rapporte la descente en Égypte de Yaakov et sa famille ('70 âmes'-Chemot 1,5).

La 2ème fois c'est lorsque les Bnéis Israël sortirent d'Égypte ('environ 600.000 hommes adultes' Chemot 12,37).

La 3ème fois ce fut le 11 Tichri 2448, après la faute du Veau d'Or (Chemot 38,26), en signe d'amour et de sollicitude envers les Juifs, même après leur péché.

Le 1^{er} Iyar 2449, la seconde année passée dans le désert, le peuple est dénombré une 4ème fois (Bamidbar Rabba 1,8), et notre paracha ne mentionne pas 1 mais 4 fois leur nombre (2 fois le nombre de l'ensemble des Bnéis Israël, et 2 fois celui que comprenait chaque Tribu) !

Le livre de Bamidbar, qui débute avec notre paracha, s'appelle également "Le livre des Nombres", indiquant l'importance qu'Hachem attache au dénombrement du peuple juif, car cet acte est une réelle expression de Son amour pour eux (Ech Dat Bamidbar Rabba 2,10), et c'est pourquoi la Torah s'étend longuement pour donner tous les détails de leurs décomptes.

Hachem dénombre fréquemment son Peuple, démontrant qu'à Ses yeux, chaque Juif est important.

Après que Rabbi Naftali de Rophitz ait étudié une année durant auprès son vieux maître le tsaddik Rabbi Morde'haï de Neshchiz, son maître lui dit : « Il est temps pour toi de rentrer chez toi. »

Rabbi Naftali demanda à l'épouse de son maître d'intercéder en sa faveur, et la réponse du tsaddik à sa femme fut : « J'ai toujours tenu compte de ton avis, et je le ferai encore aujourd'hui. J'espère seulement que nous ne le regretterons pas. »

Quelques jours passèrent, et tandis que le tsaddik était à la synagogue, un étranger pénétra dans son bureau. Rabbi Naftali s'y trouvait, et à peine eut-il levé les yeux vers l'inconnu qu'il sentit que cet homme était souillé par le péché.

« Hors d'ici, homme impur ! Comment oses-tu franchir le seuil de notre Rabbi ! » s'écria-t-il, incapable de se retenir, et l'étranger s'enfuit.

Au même moment, mû par un pressentiment, Rabbi Morde'haï se hâta de retourner à son étude : « Qui était là ? » demanda-t-il.

Rabbi Naftali lui décrivit alors le visiteur, et il lui fit part de sa propre réaction.

- « Qu'as-tu fait là ! » dit son maître, « Vite, vite ! Dépêche-toi de le ramener ! »

Une fois l'inconnu de retour, Rabbi Morde'haï l'accueillit chaleureusement, puis il lui demanda pourquoi n'avait-il pas donné de nouvelles depuis si longtemps ? L'homme promit au tsaddik de revenir dorénavant plus souvent ; il lui offrit des produits de sa ferme, et prit congé.

Le tsaddik expliqua alors à Rabbi Naftali : « cet homme était autrefois un intime et je l'aidais à se garder du mal. Mais il y a quelques temps, différentes raisons l'ont empêché de venir à Neshchiz, et nos entrevues se sont interrompues. Au début, il se rendit coupable de transgressions minimes, mais comme l'enseignent les Sages "Une faute entraîne une autre", et il en est arrivé jusqu'à se demander comment il allait s'en sortir ? Il lui était difficile de venir me voir car au premier coup d'œil, je m'apercevais que le Mauvais Penchant en avait fait son esclave. Mais d'un autre côté, en ne venant pas, il allait s'enfoncer de plus en plus profondément dans le péché. Continuant à peser ainsi le pour et le contre, il avait fini par rompre ses liens avec la foi pour devenir, à D.ieu ne plaise, un renégat. Mais dernièrement une nouvelle idée lui germa : Il ferait encore un test. Il irait chez le Rabbi à Neshchiz, et s'il y serait bien accueilli, cela signifierait qu'il y a encore de l'espoir pour lui. Il remettrait de l'ordre dans sa vie, redeviendrait un bon juif, et rendrait régulièrement visite au Rabbi comme par le passé. Mais s'il n'en était pas ainsi, alors il romprait définitivement tout lien avec le Rabbi, et du même coup avec le judaïsme.

Tu comprends à présent pourquoi je t'avais demandé de retourner chez toi : je ne voulais pas que toutes mes paroles avec ce Juif qui se débattait, et toutes mes prières pour lui, soient compromis par ton impétuosité. »

« Un 'Hassid doit avoir des traits de caractère 'hassidique. Il doit être agréable. Quand il rend service aux autres, il n'en a même pas conscience. Il ne ressent que la douceur. »

(Rabbi Yossef Itshak)

« ..., pour servir le service du tabernacle. » (Bamidbar 3,8)

Venu visiter leur mère, Rabbi Leibish Rokea'h aperçut son petit frère le tsadik Rabbi Chalom de Belz maniant tel un maçon les briques et le mortier avec les ouvriers sur le chantier de la nouvelle synagogue.

Il essaya aussitôt de le raisonner !

- « Tu n'es certainement pas sans savoir que nos Sages enseignent qu'à partir du moment où un homme a été désigné comme dirigeant d'une communauté, il lui est interdit de se livrer à des travaux serviles en public. Alors pourquoi ne t'y soumetts-tu pas ?

- « Mon cher frère », répondit Rabbi Chalom, « lorsque je vivais à Skohl, j'avais deux amis intimes avec lesquels j'étudiais la Torah. Or il me fut notifié d'En-haut que si l'on restait éveillé pendant mille nuits, le prophète Elie se révélerait à nous. Nous décidâmes tous les trois de rester éveillés ensemble chaque nuit à étudier la Torah.

Après quelques centaines de nuits, l'un de mes amis abandonna, et après huit cents nuits, c'est mon autre ami qui ne put continuer davantage. Je poursuivis donc seul.

Alors que j'étudiais dans le beth hamidrach la millième nuit, une tempête d'une rare violence se déchaina. Elle brisa toutes les fenêtres et éteignit toutes les lampes. Seul la rage du vent me retint de quitter le beth hamidrach pour rentrer chez moi. Rempli d'angoisse, je me suis dirigé à l'aveuglette vers l'Arche sainte, et je me suis mis à pleurer. L'orage s'apaisa, D.ieu avait eu pitié de moi. C'est alors qu'un vieil homme apparut devant moi, et il commença à m'enseigner la Torah. Et le tout dernier enseignement que j'ai entendu de sa bouche était une loi relative à la synagogue.

Après cela, comment aurais-je pu ne pas prendre part à la construction de cette synagogue et en laisser la tâche à d'autres ? Crois bien que si seulement j'en avais eu la force, j'aurais entièrement construit cette synagogue moi-même, du sol au plafond, mais l'Eternel sait que ma force est insuffisante pour une telle entreprise. Alors au moins, je fais moi-même ce dont je suis capable. »

Rabbi Chalom de Belz déclara un jour au sujet de cette synagogue, qu'il l'avait située de telle manière que si l'on en traçait une ligne droite jusqu'à Jérusalem, on ne tomberait sur aucun symbole ni aucune représentation idolâtre.

« c'est précisément au temps de l'épreuve qu'il est nécessaire d'être joyeux, car cela constitue l'arme du peuple juif. »

(Rabbi Chaoul Yédidya de Modzitz)

CHAVOUÛT : les 10 commandements

Le Mabite fait remarquer (Beth Elokim ; Chaar Ha 'Hassidoute § 12) que les cinq premiers commandements des tables de la Loi concernent les Mitsvot de l'homme envers Hachem, alors que les cinq derniers parlent des devoirs de l'homme envers son prochain.

Si l'on réfléchit, on s'apercevra que les commandements concernant l'homme envers son prochain sont beaucoup plus courts que ceux concernant l'homme envers son Créateur.

Or, les deux tables étant de dimension égale, force est d'admettre que les lettres des derniers commandements étaient beaucoup plus grosses que celles des premiers !

Ceci afin que l'homme veuille davantage à ses devoirs envers son prochain qu'il ne veuille à ceux envers D.ieu, car c'est le plus important, comme l'écrit le Roch dans son commentaire sur le traité de Péa (1, 1) : « Car le Saint-Béni-Soit-Il désire davantage les Mitsvot dans lesquelles l'homme accomplit également la volonté des créatures, plus que les Mitsvot de l'homme envers son Créateur. »

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

« Il est impossible de vaincre le yétser ara par la paresse et la mollesse, qui découlent de la tristesse et de l'affadissement du cœur. Il faut plutôt de la vivacité, qui découle de la joie et d'un cœur ouvert qui n'est entaché d'aucune trace d'inquiétude et de tristesse dans le monde. »

(Tanya - chap.26)

CHAVOUÔT J-3 : Du Dimanche 1^{er} au soir au Mardi 3 Juin 2025/5785 inclus

INTERDITS

Toute activité interdite un jour de Chabbat, l'est également ce jour de Yom Tov, excepté celle permettant de se nourrir ce jour-là, et qui est donc permise. Nous avons le droit d'allumer à partir d'une flamme déjà existante pour ce besoin ; par contre, il est interdit de créer une flamme pendant Yom Tov, avec des allumettes ou avec un briquet, même pour les besoins de la nourriture.

LA VEILLÉE

Avant le don de la Torah au Mont Sinaï, les Bnei Israël s'endormirent et Hachem fut obligé de les réveiller par le tonnerre et les éclairs. Ainsi, nous réparons cette négligence en restant nous-mêmes réveillés. Cet usage concerne les hommes et non les femmes.

Il faut impérativement éviter toute conversation inutile qui ne porte pas sur des sujets de Torah pendant cette nuit. Rester assis sans rien faire équivaut à dormir.

On s'efforcera d'être aussi fort qu'un lion pour la prière du matin et de ne pas s'endormir.

METS LACTÉS

-Il est de coutume de consommer des aliments lactés à Chavouôt, une glace ou un yaourt etc, en comparaison avec la Torah qui est douce et onctueuse, **mais ne pas annuler le repas de viande, qui est la Mitsva de Yom Tov.**

Certains ont la tradition de manger un plat de pâtes dans du lait, car le mot "farine" en Hébreu "H'ita", a pour valeur numérique (Guématria) 22, qui fait allusion aux 22 lettres de la Torah.

Certains prennent aussi du miel, en vertu du verset : « *du miel et du lait sous ta langue* ».

Il est permis de consommer de la viande après le fromage, même un fromage dur et vieux : pour cela, il faudra faire une interruption entre la consommation des aliments lactés et des aliments carnés, puis nettoyer la bouche en mangeant un bout de pain ou un fruit, ensuite rincer la bouche avec une boisson, et enfin on devra vérifier que les mains soient propres (sinon les nettoyer).

Voici quelques raisons à la coutume de consommer des aliments lactés :

-Chavouôt est le jour de réception de la Torah, qui est comparée au lait et au miel (*Cantiques des Cantiques* 4,11).

-Les enfants d'Israël étaient comme des nouveau-nés au moment où ils ont reçu la Torah. Or, le lait constitue la base de l'alimentation de l'être humain dès sa petite enfance.

-Les enfants d'Israël ne connaissaient pas les lois très complexes de la cacherout avant de recevoir la Torah. En effet, lorsque les Dix Paroles furent dites à nos pères, elles s'accompagnèrent de tout le détail des Mitsvot. Cela implique également les lois de Cachrout, en particulier de Chehita (abattage rituel), l'extraction de la graisse et du nerf sciatique, du sang par le salage, l'interdiction de mélanger lait et viande notamment. Ainsi, en retournant chez eux, les Bnéis Israël réalisèrent que tous leurs ustensiles étaient désormais inutilisables puisqu'ils avaient contenu des aliments interdits. Ils n'eurent donc d'autre choix que de consommer des produits lactés sans cuisson.

Ils mangèrent donc des produits lactés ce jour-là, le temps de Cachériser la viande.

-Le Don de la Torah ayant eu lieu un Chabat, ils n'eurent d'autre choix que de manger des aliments lactés (interdit de faire la Chehita, de cuire, etc.. pendant Chabat).

-Le Mont Sinaï où fut donnée la Torah est appelé dans le Psaume 68 Mont Gavnounim, dans lequel on reconnaît le mot "Guévina" (fromage).

-Ceci représente aussi un hommage aux animaux qui n'ont pas brouté les pâturages aux alentours du Mont Sinaï.

LES 10 COMMANDEMENTS

-À Chavouôt, nous lisons dans la Torah, le passage des 10 Commandements, ils sont lus sur une mélodie particulière (Taâm Élyone).

Certains Séfaradim et Achkénazim ont l'habitude de se lever au moment de la lecture des 10 Commandements.

D'autres Communautés restent assises pendant cette lecture car ils disent qu'une partie de la Torah (même des 10 Commandements), n'est pas supérieure au reste de la Torah.

Dans tous les cas, il est important de se soumettre à la coutume de la Communauté dans laquelle nous prions : si les gens se lèvent, on se lèvera (avant la bénédiction de la Torah), même si on n'en a pas l'habitude, mais si les gens restent assis, nous resterons assis, pour ne pas provoquer d'histoire au sein de la synagogue et pour ne pas transgresser la loi de « Lo Titguodédou » (de ne pas créer de clan dans une Communauté) D-ieu nous en préserve, ce qui est bien plus grave !

MÉGUILAT RUTH

Le livre de Ruth relate l'histoire de deux femmes, l'une juive, Noémie, et l'autre, Ruth, sa belle-fille, Moabite qui s'est convertie au Judaïsme, leur long et douloureux exil, puis leur retour en Israël.

A Chavouot nous avons la coutume de lire la Méguilat Ruth **afin qu'on lise ce jour-là :**

-un passage de la Torah (*les 10 commandements*),

-un passage des Prophètes (*la Haftara*) et

-un passage des Hagiographes (*les Kétouvim*) : la Méguilat Ruth.

En diaspora, ce Livre n'est lu que le deuxième jour de Chavouôt.

LES 613 MITSVOT

-On s'efforcera d'étudier la Torah durant la journée de Chavouôt.

L'usage est d'étudier les Azharot (explications des 613 Mitsvot) de Rabbi Chlomo Ben Gabirol et de Rabbi Yits'hak Ben Réouven ou le Sefer Hamitsvots du Rambam (existe en traduction française), de lire les Tehilims (car le Roi David est mort le jour de Chavouôt) et la Méguilat Ruth.

L'ETUDE : NOUVEAUTÉ

Il sera bon que le jour de Chavouot, on étudie un commentaire qui nous était jusqu'alors inconnu, et c'est un bon signe pour toute l'année. Celui qui ne sait pas étudier s'efforcera d'entendre un nouveau commentaire qui lui était inconnu.

On ne récitera pas les Tah'anounimes (supplications) de Roch H'odech Sivane au 12 Sivan inclus, soit depuis Mercredi 28 Mai jusqu'au Dimanche 8 Juin 5785/2025 inclus.

« Celui qui vit en ayant confiance en Hachem, qui sait que rien ne survient par hasard et que toute la Nature est le fruit de la Providence Divine, mérite de voir se réaliser sur lui-même des miracles hors du commun. »

(le Baal Chem Tov)

PIRKÉ AVOT

Le traité de Michna "Les Pirké Avot" (Maximes des Pères) est la conclusion d'un des 6 Séder (ordres) de Michna, celui de Nézikin (les dommages), qui traite des lois pénale et civile juive. Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabat, depuis le Chabat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabat précédant Chavouôt.

Ce Chabat nous en étudions le **6em chapitre**

Extrait 6.1 « Rabbi Méir dit: " Quiconque s'adonne à la Torah dans un but désintéressé mérite beaucoup de choses. Non seulement cela, mais le monde entier a sa raison d'être à travers lui.

Il est appelé ami, il aime D.ieu, il aime les créatures, il réjouit D.ieu, il réjouit les créatures. Elle l'enveloppe d'humilité et de crainte. Elle le rend apte à être un juste, pieux, droit et digne de confiance. Elle l'éloigne du péché et le rend méritant. On bénéficie de son conseil, de sa finesse, de sa compréhension et de sa force, comme il est dit (Michlé 8.14) : « A moi le conseil et l'intelligence ; je suis le discernement, à moi la force ». Elle lui donne royauté, souveraineté et un jugement approfondi. On lui révèle les secrets de la Torah ; il devient comme une source jaillissante et comme un cours d'eau intarissable. Qu'il soit modeste, patient et qu'il pardonne les insultes. Elle le grandit et l'élève au-dessus de toutes les choses ('maassim'). " »

Même si une personne atteint le niveau exalté de l'accomplissement parfait de toutes les mitsvot, elle ne peut approcher le niveau de celui qui étudie la Torah pour elle-même. La racine de la Torah est bien plus élevée que les racines de toutes les mitsvot (cf Rabbi 'Haïm de Volozhin, Néféch ha'Haïm 4 :30).

C'est le sens du commentaire de notre michna : "*Elle le grandit et l'élève au-dessus de toutes choses (maassim)*", "Maassim" fait référence à la réalisation des mitsvot. Celui qui étudie la Torah dans un but désintéressé est plus grand que celui qui accomplit toutes les mitsvot.

De plus, il s'élève au-dessus de tous les aspects de ce monde. Il s'attache à la Torah et à Hachem lui-même : Cet état transcende toutes les forces naturelles.

La sainteté de la Torah est la force vitale de tous les mondes et des forces naturelles. Celui qui l'étudie 'lichma' fortifie toutes les forces naturelles, et il n'est donc plus sous leur contrôle.

Rava (Talmud Pessa'him 50b) rapporte 2 versets de Tehilim : Le roi David dit (Téhilim 57,11) « Ta bonté s'élève jusqu'aux cieux », et (Téhilim 108,5) « Ta bonté s'élève par-dessus les cieux ». Il semble y avoir une contradiction apparente entre les deux versets, la bonté d'Hachem ne s'élève-t-elle que jusqu'aux cieux ou au-delà ?

Le Talmud de répondre que le premier verset fait référence à celui qui étudie la Torah avec des arrière-pensées (lo lichma), tandis que le second verset fait référence à celui qui l'étudie pour elle-même (lichma).

Celui qui l'étudie de façon intéressée reste soumis aux forces de la nature ; la bonté d'Hachem ne s'élève, ne s'étend pour lui que jusqu'aux cieux. Mais celui qui l'étudie pour elle-même (lichma), s'élève au-dessus des forces de la nature ('par-dessus les cieux'), elles sont sous son contrôle.

Le Zohar explique qu'avant la révélation au mont Sinaï, toutes les créatures étaient contrôlées par les forces cosmiques. Une fois que la Torah a été donnée à Israël, ils ont été libérés du contrôle de ces forces : celui qui étudie la Torah pour elle-même contrôle les forces de la nature, il peut les changer à volonté, et elles le craignent (Rabbi 'Haïm de Volozhin - Roua'h 'Haïm - Avot 6,1).

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

« lorsque surviennent des épreuves et que les juifs sont capables de chanter et louer la délivrance future, alors qu'ils se trouvent dans la détresse, alors Hachem leur vient en aide et les délivre. »

(Le Rabbi de Modzitz)

Inestimable

Un riche homme d'affaire russe avait organisé une fête grandiose pour le mariage de son fils unique. Après plusieurs verres des meilleurs vins, le milliardaire prit la parole devant tous les convives :

« Mon cher enfant, aujourd'hui est le plus beau jour de ma vie. Enfin je te vois marié et heureux. Demande-moi ce que tu veux, et je m'engage devant tous à accéder à ta requête. »

Quand on est fils de milliardaire on sait qu'on peut espérer à ce moment-là toutes sortes de villas paradisiaques, des voitures de luxe, des yachts et autre folie... Le fils prit le micro pour répondre à son père.

« Papa, il y a bien un cadeau qui me ferait plaisir, plus que tous les cadeaux du monde. Si tu m'aimes, je voudrais que tu fasses la Brit Milah. »

Un silence prit place dans la salle... Et le père accepta de faire ce cadeau à son fils.

Rapidement, une entrevue fut organisée avec un Mohel et un rendez-vous fut pris à l'hôpital pour accomplir cette Mitsva.

Le jour 'J', le Mohel était visiblement très ému, c'était la première fois qu'il faisait la Brit à un homme d'un âge aussi avancé. Son émotion était si grande, dit-il à l'homme riche, qu'il désirait lui faire un cadeau d'une valeur inestimable.

Il sortit alors de sa poche un dollar, et le tendit au milliardaire en lui expliquant que ce dollar était béni par le Rabbi de Loubavitch.

L'homme s'empressa aussitôt de saisir le dollar, avant même que le Mohel ne le lâche de sa main, puis il se mit à pleurer sans s'arrêter. Nul ne parvint à le calmer, ni à comprendre la raison de ses pleurs !

Ayant enfin réussi à se calmer après un long moment, l'homme riche voulut leur expliquer :

« Il y'a une trentaine d'année j'étais à New York, et je suis allé voir le Rabbi pour qu'il me bénisse dans les affaires. Le Rabbi me bénit, puis il me donna un dollar et me dit : « Prends ce dollar, et saches que le jour où tu feras ta Brit Milah je t'en donnerai un deuxième » !!!

(Adaptation histoire rapportée par Rav Meir Simha Kalmenson de l'école Chné-Or.)

CHABAT CHALOM OUMEVORA'H ET BONNE FÊTE DE CHAVOUÛT À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלועוק ורפואה קרובה לבא)

L'enfant Aharon ben Esther, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Yonathan H'aïm ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, Moché ben Ida Rah'el, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Ella Myriam bat Naomie Simha, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, H'edva bat Agnes et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: אמן!

Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן!

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Benyamin ben H'biba (4 Sivane 5784), Paul ben Rachel (15 Tamouz 5784), Gilbert Ishaya ben Khalfa (18 Tamouz 5784), Israel Tsion ben Haya Myriam (26 Tamouz 5784), Victor ben Jeanne (26 Elloul 5784), Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'el (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Yair Mochè ben Vered véyonathan (20 Tevet 5785), Alain H'aïm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Touitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785), Lucien Nessim ben Georgette (7 Adar 5785), Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam: **אמן!**